



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	27
Votants par procuration	6
Absents	2
Total des votes	33

5.3

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept mars, à 18h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 11 mars 2025, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Maryline LOUVEL, M. Laurent BEAUDOUIN, Mme Vanessa DUVAL, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Thierry BERNARD, M. Richard DUCLOS, Mme Isabel JEAMMET, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, M. Claude BIERRY, Mme Mauricette ROSA, Mme Dominique RETUREAU, M. Christian BOISSY, M. Jean-Luc LEFRANCOIS, M. Patrick AUBE, Mme Brigitte CABOT, M. Bruno DEPLANQUES, Mme Corinne RUBETTI, Mme Florence MOUCHEL, M. Sébastien ANFRAY, M. Mikaël CHEVREAU, M. Kévin MAUVIEUX, Mme Sophia KOUZAIEFF

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Florence GAUTIER à Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Myriam VANNIER à M. Christophe CANTELOUP, Mme Sonia QUESNEY à M. Thierry BERNARD, Mme Sandra LOPES DUARTE à Mme Vanessa DUVAL, M. Djibril GUENNI à M. Alexis DARMOIS, M. Mathurin MESNIER à M. Julien TIMON

ELUS ABSENTS :

M. Pascal MARE, M. Kévin LEFRANCOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Brigitte DUTILLOY

N°DEL_0018_2025 Désignation d'un représentant au conseil de surveillance du centre hospitalier de la Risle

Suite à la fusion entre le Centre Hospitalier de la Risle et l'EHPAD « Les Franches Terres » de Beuzeville, visant à regrouper ces deux établissements sous une seule entité juridique afin de mutualiser les ressources, d'optimiser l'offre de soins et de renforcer la qualité de service pour les résidents et les patients des deux communes.

Cette fusion étant désormais actée, il convient de reconstituer le nouveau conseil de surveillance et donc de désigner le représentant de la ville de Pont-Audemer au sein du conseil de surveillance du centre Hospitalier de la Risle.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale ;

VU le Code de la santé publique, notamment les articles L.6131-2 et suivants ;

VU la délibération du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de la Risle en date du 3 juillet 2024 approuvant la fusion avec l'EHPAD « Les Franches Terres » ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'EHPAD « Les Franches Terres » en date du 26 juin 2024 approuvant la fusion avec le Centre Hospitalier de la Risle ;

VU la délibération de la ville de Pont-Audemer en date du 17 septembre 2024 actant la fusion des deux établissements ;

VU l'arrêté du 30 décembre 2024 de l'Agence Régionale de Santé actant la fusion-absorption,

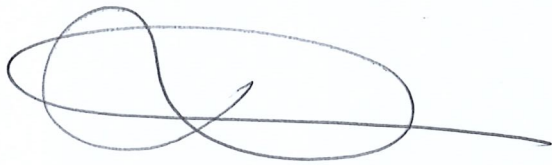
CONSIDÉRANT la nécessité de reconstituer le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de la Risle suite à la fusion ;

CONSIDÉRANT l'importance de désigner un représentant au sein du Conseil de Surveillance.

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **DE DESIGNER** M. Laurent BEAUDOUIN en tant que représentant au conseil de surveillance du centre hospitalier de la Risle

Le secrétaire de séance



Brigitte DUTILLOY

Pont-Audemer, le 17 mars 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Alexis DARMOIS